



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT : Engrais de démarrage avec monophosphate d'ammonium et chlorure de potassium 16-32-06

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Numéro EPA : S/O

Code : 5147171

Famille chimique : Engrais granulé
Utilisation du produit : Engrais domestique
Classification TMD : Non réglementé

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% POIDS	N° CAS	DL50 (mg/kg)	T.W.A./T.L.V.
Aucun				

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique : Solide
Densité relative : S/O
Point d'ébullition : S/O
Pression de vapeur : S/O
% volatilité : S/O
Solubilité dans l'eau : Soluble

Apparence/odeur : Perles multicolores
pH : Aucune donnée
Point de congélation/fusion : S/O
Densité de vapeur : S/O
Taux d'évaporation : S/O

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'inflammabilité : S/O
% limite inférieure d'explosivité : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O
% limite supérieure d'explosivité : S/O

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctrice, jet diffusé
Procédures de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements étanches. Minimiser la quantité d'eau utilisée et endiguer l'écoulement.

SECTION 5 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Conditions à éviter : Chaleur excessive : absorbe l'humidité dans des conditions d'humidité relative supérieures à 60 %

Incompatibilité (matières à éviter) : Modérément corrosif pour le métal lorsqu'il est mouillé

Produits de décomposition ou sous-produits dangereux : Lorsqu'il est chauffé au point de se décomposer, il produit des émanations toxiques d'ammonium, d'acide cyanique et de dioxyde de carbone

Engrais de démarrage avec monophosphate d'ammonium et chlorure de potassium 16-32-06

SECTION 6 - DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

Effets graves de surexposition : Peut causer une irritation aux yeux, au nez, à la gorge et aux voies respiratoires, qui peut se transformer en sensation de brûlure. Peut causer de la toux et des éternuements. L'ingestion peut causer des malaises du tube digestif, des nausées, de la diarrhée et des vomissements.

Effets d'une exposition chronique : Aucun connu

SECTION 7 - PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation : Déplacer la victime dans un lieu bien aéré. Donner la respiration artificielle UNIQUEMENT s'il n'y a AUCUNE respiration. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Donner 1 à 2 verres (200 à 500 ml) d'eau pour diluer la matière. Ne pas faire vomir. OBTENIR LES CONSEILS D'UN MÉDECIN.

Contact avec les yeux : Laver les yeux à grande eau durant 20 minutes. Retenir les paupières ouvertes durant le lavage. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

SECTION 8 - MESURES PRÉVENTIVES

Protection des voies respiratoires : Appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA si requis

Protection des yeux : Non requise dans des conditions normales

Protection de la peau : Gants résistant aux produits chimiques

Autre équipement personnel de protection : Aucun requis

Mesure d'ingénierie : Aucune requise

Exigences d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec.

Température d'entreposage : Min. : 0 °C Max. : 40 °C

SECTION 9 - DONNÉES RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Procédures en cas de fuite ou de déversement : Arrêter la fuite, endiguer le renversement et transférer dans un récipient pour disposition. Nettoyer le secteur avec un balais.

Élimination des résidus : Jeter le contenant vide aux ordures ménagères. Jeter les résidus du produit d'engrais en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les approvisionnements en eau ou l'environnement.

Les renseignements indiqués aux présentes sont considérés exacts et fournis uniquement à titre de guide en ce qui a trait à la manipulation de cette matière spécifique. Ces renseignements ne se rattachent pas à l'utilisation de cette matière avec tout autre matière ou produit ou par aucun procédé. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte par Nu-Gro Corporation Inc. en ce qui concerne l'exactitude des données ou la performance du matériel.

Cette fiche signalétique est valide pour trois ans à compter de sa date d'émission.

Préparée par : Service Technique

Date d'émission : 10 juin 2008